

besoin, et s'il estime qu'un tel examen l'amène à changer d'opinion qu'il avoue avoir eu tort d'annoncer ces intentions et décide de laisser au peuple canadien le service de six jours. Le ministère des Postes a une bonne réputation. Ne la ternissons pas, comme cela arrivera pensent certains d'entre nous s'il est donné suite à la décision annoncée. Je suis heureux d'apprendre que le ministre des Postes écoute les instances des libéraux et du public en général. J'espère qu'il réfléchira aussi sur la demande que je lui fais de nouveau ce soir.

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je suis reconnaissant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de son langage modéré. Il le sait, j'ai beaucoup d'admiration pour lui et pour les services qu'il rend depuis longtemps à nos concitoyens. Toutefois, je tiens à faire remarquer qu'une semaine de cinq jours permet de réaliser des économies considérables dans les frais d'exploitation des bureaux de poste. Bien entendu, cela ne va pas sans inconvénient pour quelques segments de la population voire pour tous ceux qui espèrent la distribution du courrier. Mais il y a lieu de faire une distinction entre ceux qui ont vraiment besoin soit de leur hebdoma-

naire soit du supplément du samedi de leur quotidien et ceux qui n'attendent pas de courrier le samedi, en particulier les entreprises commerciales. Il faut que nous pesions les avantages par rapport aux frais éventuels. Autrement dit, cela vaut-il la peine de réaliser 13 millions de dollars ou 8 millions de dollars d'économie en inaugurant un service de distribution réduit.

On peut toujours dépenser ce qu'on épargne quand les besoins sont si nombreux et si pressants dans tant de domaines, instruction publique, santé ou bien-être. On peut toujours dépenser l'argent équitablement et l'attribuer avantageusement. Dès lors, le problème consiste à déterminer combien nous épargnerons par la disparition complète ou la disparition partielle du service le samedi. Des fonctionnaires de notre ministère analysent présentement le problème.

Je prévois faire une déclaration lundi à l'étape de la deuxième lecture du bill. Tous les députés pourront alors débattre la justesse de la décision ou de la déclaration. Je le répète, chaque député aura une occasion à la Chambre d'interpréter la déclaration, de la commenter, de l'applaudir ou de la critiquer.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 41 du soir.)